

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 avril 2026

| |
|---|
| Date de convocation : 7 avril 2026 |
| Date d'affichage : 7 avril 2026 |
| Nombre de conseillers en exercice : 29 |
| Présents : 22 |
| Excusés : 4 |
| Dont Représentés : 3 |
| Absents : 3 |

Convocation du 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi sept avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune des Garennes-sur-Loire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Marc BAINVEL, Maire.

Étaient présents :

Monsieur BAINVEL Marc, Maire,
Madame BONNIER-BORE Audrey et Monsieur CARMET Christian, Maires délégués,
Mesdames et Messieurs, VAN HILLE Catherine, LEROY Philippe, HUMEAU Philippe, LECOEUVE Estelle, GOZARD Roger, Adjoints au Maire.
Mesdames et Messieurs BELLÉGO Patrice, BERNIER Romain, BIOTTEAU Alexis, BOURGEAIS Damien, DIANCOURT Rozenn, DUBUC Marie, LANDAIS Stéphanie, LIGONNIERE Laurent, MALLASSINET Christophe, MOREAU Olivier, PAPIN Nathalie, RICHAUME Stéphane, TRANQUART Anne-Cécile, VITTAZ Marie-Annick, conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mesdames et Monsieur MACAULT Jean-Michel, CHOQUET Amandine, LEGENDRE Anne-Florence, MERIC Dominique.

Étaient absents : Mesdames et Monsieur DEFONTAINE Jacques, GIBAULT Audrey, PAUTONNIER Hélène.

Étaient représentés : Mesdames et Monsieur MACAULT Jean-Michel, CHOQUET Amandine, MERIC Dominique,

Y assistait également : Madame Valérie MARY, Directrice Générale des Services.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur BERNIER Romain, conseiller municipal

Quorum : 22 conseillers sur 29 sont présents. Le quorum est atteint.

MAIRIE DES GARENNES-SUR-LOIRE

26.05.04 Finances - Débat D'orientations Budgétaires

Monsieur le Maire expose qu'en application des dispositions des articles L.2312-1 et L.5217-10-4 du CGCT, les communes de plus de 3.500 habitants sont tenues de présenter au conseil municipal, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB).

Ce ROB contient, en particulier, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Il doit donner lieu à un débat au conseil municipal, faire l'objet d'une délibération spécifique et faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la commune (lorsqu'elle en possède un).

Enfin, le ROB doit être transmis au représentant de l'État dans le département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

Le ROB 2026 adressé avec l'ordre du jour retrace le contexte ainsi que les principaux éléments budgétaires pris en compte pour l'élaboration du projet de budget 2026. Il a été étudié par la commission finances du 7 avril 2026.

Après présentation de celui-ci, Monsieur le Maire a ouvert le débat.

Après en avoir débattu, le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2026 et du débat qui a suivi et valide à l'unanimité le rapport sur les orientations budgétaires 2026.

Le 14 avril 2026,
Le Maire,



Marc BAINVEL

Rendu exécutoire par Télétransmission en préfecture, publication et mise en ligne le 16/04/2026

Accusé de réception en préfecture
049-200064608-20260416-Am260504-DE
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026